

Demande enregistrée le	_____	Par (coll. THV)	_____
Nom du membre de l'association souhaitant louer le véhicule :	_____	Adresse : (pour facturation)	_____
Date / période de location :	_____	Type de véhicule :	Voiture <input type="checkbox"/> Tarif : Fr. 0.70/km Bus <input type="checkbox"/> Tarif : Fr. 1.25/km
Date prévue pour la remise des clés :	_____	Par	Membre <input type="checkbox"/> Tiers <input type="checkbox"/> Nom/prénom: _____

PRISE DU VEHICULE

Date :	_____	Km départ : (par coll. THV)	_____
Nom/prénom du Chauffeur :	_____	Type et N° de plaques	_____
Etat du véhicule :	_____		
Signature collaborateur THV :	_____	Signature preneur :	_____

RESTITUTION DU VEHICULE

Date :	_____	Km retour : (par coll. THV)	_____
Restituée par (nom/prénom)	_____		
Etat du véhicule :	_____		
Signature collaborateur THV :	_____	Signature preneur :	_____

CONDITIONS DE LOCATION

- 1 La location de véhicules THV est réservée aux membres individuels et collectifs de l'Association Transport Handicap Vaud
- 2 Le chauffeur du véhicule doit remettre lors de la prise du véhicule au plus tard, une copie de son permis de conduire
- 3 Les véhicules sont disponibles à la location en fonction des disponibilités. Le responsable de la planification renseignera sur les possibilités
- 4 Hors vacances scolaires, les véhicules ne sont pas disponibles la semaine.
- 5 La location pour plusieurs jours est possible pendant les vacances scolaires - Se renseigner auprès du responsable de la planification
- 6 Le membre/locataire est responsable du véhicule loué, il doit le rendre propre et en bon état. Les éventuelles déprédations et nettoyages lui seront facturés.
- 7 En cas d'accident ou de problème le locataire doit prévenir immédiatement THV. Le véhicule n'est pas couvert en casco, en cas d'accident la remise en état du véhicule est à la charge du locataire
- 8 La restitution des clés doit se faire, en principe en présence d'un collaborateur THV, en cas d'impossibilité, les clés et la fiche de restitution seront glissées dans la boîte aux lettres et un collaborateur THV en vérifiera l'exactitude dès l'ouverture des bureaux. Une éventuelle divergence sera rapidement communiquée au locataire
- 8 Le tarif kilométrique est indiqué ci-dessus. Pour les locations d'une semaine et plus, le montant minimum facturé par jour est de Fr. 50.-
- 9 Par la signature ci-dessus, le locataire accepte les présentes conditions)